



Envoyé en préfecture le 20/11/2018
 Reçu en préfecture le 20/11/2018
 Affiché le 
 ID : 033-243301264-20181113-2018_128-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/128

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°3**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

Le 13 novembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	A	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	A		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/128

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°3**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2018/48 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°3 suivante :

1. Section de fonctionnement :

- Concernant le service « environnement » :
- La Communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité ». Cette étude sera réalisée, non pas dans le cadre d'un marché, mais d'un partenariat avec plusieurs organismes spécialisés. La collectivité souhaite travailler avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ainsi que la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède.
 - L'opération est financée par l'Agence Française de Biodiversité (AFB) à hauteur de 80 % soit 224 000 €. Un premier acompte de 67 200 € a déjà été perçu en 2017. Pour 2018, la Communauté de communes doit inscrire les crédits nécessaires aux premiers versements pour un montant de 16 000 €.
- Concernant le service « Gestion des déchets », l'activité induite par la compétence gestion des déchets continue d'augmenter :
 - Les ventes de ferrailles et de plastiques ont augmenté, du fait d'une bonne négociation du prix de vente, de 104 000 € ce qui permettra de financer les nouvelles dépenses induites par la montée en charge du service.
 - Les déchèteries du territoire ont connu une augmentation d'affluence. Des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires afin de financer les surplus de rotations de bennes, de traitement et de collectes. Le montant à rajouter au budget est de 76 000 €.
 - Le « surplus » de recettes de 12 500 € sera provisionné au service juridique.

2. Section d'investissement :

- Chaque année, la collectivité doit mettre en exergue, par une opération d'ordre, les études d'investissement qui sont suivies de travaux. Une écriture comptable équilibrée est effectuée sur le chapitre 041. Pour 2018, le mouvement s'élèvera à 558 000 € en dépenses et en recettes.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/128

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°3 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réal	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions aux associations	16 000,00 €	
	011	Charges générales	6226	Honoraires	12 500,00 €	
	011	Charges générales	611	Contrat de prestation de service	76 000,00 €	
	70	Participation aux services	7018	Autres ventes de produits finis		104 500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					104 500,00 €	104 500,00 €
Ordre	041	Opérations d'ordre de transfert	2031	Frais d'études		558 000,00 €
	041	Opérations d'ordre de transfert	2313	Constructions	558 000,00 €	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					558 000,00 €	558 000,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					662 500,00 €	662 500,00 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement